



FORMULAIRE DE RECRUTEMENT – PERSONNEL ÉLECTORAL

Les renseignements fournis seront traités confidentiellement.
S.V.P. Écrire en lettres moulées ou dactylographier

Prénom : _____ Nom : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code postal : _____
Téléphone : _____ Jour : _____ Soir ou
Cell. : _____
Date de naissance _____ (peut être complété plus tard)
Courriel : _____

Expérience : Oui Si Oui Élections municipales
Non Années : _____
Autres : _____
Années : _____

À titre de : Préposé au maintien de l'ordre
Secrétaire au bureau de vote
Scrutateur au bureau de vote
Personnel du bureau de révision
Membre de la table de vérification
Autre : _____

Exigences : Le travail exige de l'attention soutenue et de demeurer assis(e) de longues heures dans la salle de scrutin. Les mesures imposées par la pandémie à la COVID-19 seront applicables. L'utilisation du cellulaire n'est permise strictement que pour une urgence. Il est impossible de fumer tout au long de la journée de travail.

N.B.: TRAVAIL DE NATURE PARTISANE

Art 86. Un membre du personnel électoral **ne peut se livrer à un travail de nature partisane** les jours prévus pour l'exercice de ses fonctions.

Formation : Une formation rémunérée est prévue soit le lundi 27 septembre ou 12 octobre 2021 en soirée à compter de 18 h 30.

Disponibilité : Formation Lundi 27 septembre ou mardi 12 octobre 2021
 Vote par anticipation 1 Samedi 30 octobre 2021 de 8 h 30 à 21 h et
Dimanche 7 novembre 2021 de 18 h à 23 h
 Vote par anticipation 2 Dimanche 31 octobre 2021 de 8 h 30 à 21 h et
Dimanche 7 novembre 2021 de 18 h à 23 h
 Jour du scrutin Dimanche 7 novembre 2021 de 8 h 30 à 23 h

N.B. Les boîtes du vote par anticipation sont les mêmes pour les jours 1 et 2, le vote se poursuit le dimanche.

Si je suis engagé(e), je comprends que je serai rémunéré(e) selon les taux en vigueur à la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson. La rémunération est imposable. Le repas du souper est fourni.

Le _____ 2021 Signature _____